

9. SIGNATURESM^e ANDRÉ GODINGILLES R. TREMBLAY,
secrétaire général associé

39514

Gouvernement du Québec

Décret 1309-2002, 12 novembre 2002

CONCERNANT la nomination de monsieur Daniel St-Onge comme sous-ministre associé au ministère de la Sécurité publique

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Daniel St-Onge, vice-président à la sécurité routière à la Société de l'assurance automobile du Québec, soit nommé sous-ministre associé au ministère de la Sécurité publique, administrateur d'État II, au même salaire annuel, à compter du 18 novembre 2002 ;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat s'applique à monsieur Daniel St-Onge, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

39515

Gouvernement du Québec

Décret 1310-2002, 12 novembre 2002

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la réunion des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des Affaires autochtones et des dirigeants des organisations autochtones nationales, qui se tiendra à Iqaluit les 14 et 15 novembre 2002

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle interprovinciale ou fédérale-provinciale est constituée et mandatée par le gouvernement ;

ATTENDU QUE se tiendra à Iqaluit, les 14 et 15 novembre 2002, une réunion des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des Affaires autochtones et des dirigeants des organisations autochtones nationales ;

ATTENDU QUE les sujets qui seront discutés lors de cette conférence intéressent le gouvernement du Québec et qu'il y a lieu, de ce fait, pour celui-ci d'y être représenté ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre responsable des Affaires autochtones et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes :

QUE le ministre délégué aux Affaires autochtones, M. Michel Létourneau, dirige la délégation québécoise lors de la rencontre des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des Affaires autochtones et des dirigeants des organisations autochtones nationales ;

QUE celle-ci soit en outre composée des personnes suivantes :

— M. Rémy Girard, secrétaire général associé, Secrétariat aux affaires autochtones ;

— M. Éric Cardinal, cabinet du ministre responsable des Affaires autochtones ;

— Mme Véronique Boileau, cabinet du ministre délégué aux Affaires autochtones ;

— Mme Andrée Bélanger, directrice des relations gouvernementales, Secrétariat aux affaires autochtones ;

— M. Louis Rivard, conseiller, Secrétariat aux affaires autochtones ;

— M. Louis Lecours, conseiller, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes ;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer les positions du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres ;

QU'un représentant des jeunes Autochtones du Québec soit invité par le ministre responsable des Affaires autochtones à accompagner, à titre d'observateur, la délégation québécoise à la rencontre des ministres et des dirigeants autochtones de novembre 2002.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

39516